



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des restaurants

Question au Gouvernement n° 3767

[Texte de la question](#)

RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS

M. le président. La parole est à M. Julien Ravier.

M. Julien Ravier. Monsieur le Premier ministre, la France, pays de la gastronomie, voit, depuis le début de l'épidémie, ses restaurants fermés, avec des conséquences économiques et sociales dramatiques.

Les restaurants, qui sont par définition des espaces de liens sociaux, sont supposés être des foyers de contamination du virus.

Un député du groupe LR. C'est faux !

M. Julien Ravier. Pourtant, rares sont les études scientifiques qui permettent de le démontrer. Ainsi, nos voisins italiens et espagnols ont à nouveau ouvert leurs restaurants. Sans vouloir les imiter, ni prendre et faire prendre des risques inconsidérés à nos concitoyens, la France ne devrait-elle pas prendre l'initiative d'une étude scientifique à ce sujet ?

À Marseille, le Collectif de l'avenir, composé de restaurateurs et de cafetiers, mais aussi de médecins et de chercheurs du pôle d'infectiologie de l'AP-HM – Assistance publique-Hôpitaux de Marseille –, du bataillon des marins-pompiers et d'avocats. Ce collectif propose la mise en place d'une expérimentation sans précédent pour étudier scientifiquement la circulation du covid-19 dans quelques restaurants pilotes.

Cette expérimentation, menée en lien avec l'ARS – Agence régionale de santé – de la région PACA – Provence-Alpes-Côte d'Azur –, permettrait de connaître la réalité de la circulation du virus et de ses variants dans les restaurants, puis de définir un protocole sanitaire grâce auquel ces derniers pourraient ouvrir en toute sécurité. Je soutiens, avec Martine Vassal, présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence, Renaud Muselier, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jean-Luc Chauvin, président de la chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence, ainsi qu'un grand nombre d'acteurs du territoire marseillais, cette démarche innovante et porteuse d'espoir. Vous savez combien les Français en ont besoin aujourd'hui.

Dans les années à venir, monsieur le Premier ministre, nous devons apprendre à vivre avec le virus et ses variants. Il est indispensable que la France soit pionnière en se fondant sur une étude scientifique qui permette de protéger notre art de vivre à la française. Ma question est donc simple : soutiendrez-vous cette expérimentation ? Seriez-vous prêt à y prendre part pour envisager une réouverture des restaurants en toute sécurité dans les meilleurs délais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé*. Vous avez raison, monsieur le député, de souligner qu'il faut vivre avec le virus. Au vu de la durée de la pandémie, du nombre de personnes qui ont dû arrêter leur activité, même accompagnées par l'État, il est légitime de vouloir reprendre une vie la plus normale possible. Bien sûr, les Français aspirent à retourner au théâtre, au cinéma ou dans les restaurants, à écouter des concerts, à reprendre une activité sportive en salle comme à l'extérieur. Les Français sont comme tous les autres. Je suis un Français comme tous les autres et je n'aspire qu'à permettre à la France de retrouver la vie la plus normale possible et de vivre dans les meilleures conditions possibles avec le virus.

Je tends toujours la main lorsque des propositions me sont faites en matière de protocole, pour accompagner des démarches et expérimenter un certain nombre de choses, comme c'est notamment le cas dans le domaine culturel, avec des concerts ou des soirées dansantes destinées à des personnes qui font le test avant d'entrer. J'accompagne systématiquement ces démarches et je prendrai connaissance du protocole que vous avez évoqué, qui peut être intéressant.

Sachez, monsieur le député, que nous n'avons plus besoin de preuves scientifiques pour savoir que, hélas, les restaurants figurent parmi des lieux dans lesquels on se contamine le plus, et ce malgré toute la bonne volonté, la meilleure volonté, la meilleure implication des restaurateurs. Il existe à cet égard des études françaises, allemandes, italiennes, américaines. Vous évoquez des pays où les restaurants, dites-vous, sont ouverts. Sachez qu'en Espagne, à part une région, me semble-t-il, les bars et les restaurants sont fermés dans la plupart des territoires. De plus, si les restaurants sont ouverts dans certains pays, ils étaient fermés la semaine dernière, en raison d'un confinement. De la même manière, la France a vu ses restaurants ouverts, puis fermés, puis à nouveau ouverts et à nouveau fermés : tout dépend de la circulation du virus.

Nous avons fait, monsieur le député, la cruelle expérience de la difficulté de réguler un certain nombre d'activités, notamment dans la métropole marseillaise. Je ne reviens pas sur l'épisode du début de la deuxième vague à la sortie de l'été. (*Exclamations de plusieurs députés du groupe LR.*)

Nous devons évidemment rester prudents, mais nous devons être innovants, être offensifs et permettre de créer les conditions pour retrouver une vie normale. Je vous propose donc de m'adresser le protocole de votre projet : j'en prendrai connaissance et, si les conditions sont réunies pour envisager de le tester, pourquoi pas ? Ce n'est pas un oui, ce n'est pas un non, c'est un peut-être, mais nous avons aussi besoin de « peut-être » dans la période actuelle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. Avant d'appeler la dernière question, je vous rappelle que la séance ne sera pas suspendue à l'issue des questions au Gouvernement. Nous procéderons immédiatement au vote sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Julien Ravier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3767

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 février 2021](#)